



Commerciaux, Technico-commerciaux,  
Chefs-produits, Directions techniques et commerciales,  
Directeurs et encadrants d'entreprises des acteurs de production et de la nutrition animale  
fabricants d'aliments, firmes-services, fournisseurs...

**Jeudi 7 décembre 2023 (matinée)**

Webinaire

## **Session Technico-commerciaux**



➡ Pour faire le point et anticiper l'avenir :  
l'avis des meilleurs experts de ce métier de  
technico-commercial en nutrition animale ←

**Votre métier va grandir et s'ouvrir vers une  
nouvelle relation commerciale avec les éleveurs.**

Session sous forme de webinaire  
Réservations sur [www.aftaa.org](http://www.aftaa.org)

Avec la participation de :



## « Evolution et adaptation du métier de technico-commercial face aux nouveaux enjeux. »

Technico-commercial : un métier en pleine mutation dans un environnement durablement instable et paradoxal.

C'est le premier changement d'un métier historiquement stable.

Venez découvrir le panorama des grands enjeux du secteur et leur impact sur le quotidien des TC avec la présentation de nouveaux outils et de nouvelles visions, la séparation du couple service vs produit, le triangle du bien-être (valeur-travail, valeur propre, valeur entreprise),...

Cette matinée sera ponctuée par un débat avec les intervenants où vous pourrez interagir avec eux, posez toutes vos questions et nous faire part de votre expérience,

**Connexion vidéo : à partir de 8H50**

**Démarrage de la session : 9H00**

**Intro. :** Valérie MOISAN, présidente AFTAA & gérante TECHNOVET EXPORT

**Modératrice :** Chantal DAVOUST, Administratrice AFTAA & Responsable activité lapin ADM

### 1. Panorama des grands enjeux du secteur.

LA COOPÉRATION AGRICOLE. Valérie BRIS, Directrice Nutrition Animale

### 2. TC : un métier qui va grandir, qui va s'ouvrir.

AGENCE ETC. Dominique ECHAROUX, Gérant

**Pause : 10h50-11h05**

### 3. L'évolution du métier de technico-commercial.

RÉSEAU MOTIVAL. Benjamine VIGUIER, Consultant, formateur & associé

### 4. Table ronde

LA COOPERATION AGRICOLE. Valérie BRIS, Directrice Nutrition Animale  
AGENCE ETC. Dominique ECHAROUX, Gérant  
RÉSEAU MOTIVAL. Benjamine VIGUIER, Consultant, formateur & associé

**Conclusion :** Valérie MOISAN, présidente AFTAA

**Fin du séminaire : 12H30**



### Adhésion à l'association & Cotisation annuelle

L'AFTAA est une association Loi 1901. Tout adhérent doit régler obligatoirement sa cotisation annuelle pour ensuite s'inscrire et participer aux sessions de l'année. Nos sessions ne sont en effet accessibles qu'aux adhérents à jour de cotisation.

Pour adhérer à l'AFTAA, rien de plus simple : connectez vous à notre Extranet <https://extranet.aftaa.org> et créez vous-mêmes votre profil (login, mot de passe, coordonnées...).

Vous pourrez ensuite payer votre cotisation annuelle directement en ligne.

Si vous êtes déjà inscrit sur notre Extranet, vous êtes donc considéré comme adhérent AFTAA. Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2023, connectez-vous et faites de même.

Professionnels (cotisation individuelle)	80 €
Entreprises (pour 5 collaborateurs)	250 €
Retraités	25 €
Étudiants	10 €
Journalistes	0 €

(\*) Possibilité de tarifs modulés si plusieurs inscriptions pour la même entreprise. Nous consulter : [contact@aftaa.org](mailto:contact@aftaa.org).

### Modalités et frais d'inscription à cette session

Une fois votre cotisation annuelle payée, vous pouvez vous inscrire à la session.

Privilégiez le paiement par carte bancaire directement en ligne (simple et rapide) ou, le cas échéant, le paiement par virement bancaire.

Adhérents à jour de leur cotisation annuelle	
Inscription HT	195 €
TVA 20 %	39 €
<b>Total TTC</b>	<b>234 €</b>

En cas d'impossibilité, inscrivez-vous quand-même en ligne et envoyez votre chèque bancaire à l'adresse postale suivante :

AFTAA  
BP 20030  
10, rue de l'Épée de Bois  
75221 PARIS cedex 05  
Tél. +33 (0)7 78 70 27 31 - [contact@aftaa.org](mailto:contact@aftaa.org)

### Annulation

En cas d'annulation de votre inscription, l'AFTAA retiendra, pour participation aux frais fixes, 50 % du montant total des frais d'inscription (annulation < à J-15) et 100% du montant total (annulation < à J-2).